

pour la dot. Mais le roi de France, craignant justement l'accomplissement de ce projet, détourna le duc de Bourbon de ce mariage, en lui promettant de faire épouser sa fille à celui des princes qui deviendrait Dauphin. Dès lors le duc témoigna quelque froideur à Humbert ; celui-ci se piqua, et la rupture s'en suivit. Le Dauphin reprit aussitôt ses idées de quitter le monde ; il fit vœu de continence pour le reste de ses jours. Dès que l'archevêque de Lyon en fut instruit, il en avertit le roi de France, afin de presser Humbert d'accomplir sa donation.

Le Dauphin ne mit pas d'obstacles ; mais il souhaita, au lieu du duc de Normandie, que ce fût son fils Charles qui fût le donataire. Le roi ne s'y refusa pas, puisque le duché devait toujours revenir à la couronne. On alla plus loin encore : on fit agréer au Dauphin que celui qui lui succéderait dans ses États épouserait Jeanne de Bourbon, qui lui avait été destinée naguère.

Le roi envoya à Tournon comme députés Pierre de la Forest, l'évêque de Noyon et Guillaume Flotte. Ils arrivèrent le 14 février 1348, et le Dauphin arriva à Tain, de l'autre côté du Rhône.

Les principaux plénipotentiaires du duc avaient été gagnés à la France, soit par des pensions soit par des offres ; aussi le traité fut bientôt conclu, malgré le mécontentement de quelques seigneurs, qui enlevèrent un jour de force le chancelier Pierre de la Forest. Un nouvel acte fut passé à Romans, le 30 mars ; il était conforme en tout à celui de Sainte-Colombe de l'an 1343. Seulement le fils fut préféré au père, et le Dauphin se réserva le château de Beauvoir-en-Royans, avec ses dépendances, pour en jouir sa vie durant. Il ajouta aux 10,000 livres de revenus annuels 14,000 livres, et aux 100,000 florins d'or une autre somme pareille, assignée sur la dot que le nouveau Dauphin toucherait de Jeanne de Bourbon. De sorte que la donation du Dauphiné fut une vente bien réelle, qui coûta à la France 200,000 florins d'or et 24,000 livres de rente, dont 4,000 seraient reversibles aux Dauphins, ses successeurs.

Humbert néanmoins tenait à cœur de ne pas mécontenter ses sujets ; dans ce but, il leur donna de nouveaux priviléges de la part du roi de France. Il déclara que les gentilshommes et les